

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 mai 2015

---

UNIVERSITÉ DES ANTILLES - (N° 2656)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC6

présenté par  
M. Durand, rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 20 :

1° Substituer aux mots : « Le choix final », les mots : « La désignation » ;

2° Substituer au mot : « aux », les mots : « en application des » ;

3° Compléter l'alinéa par les mots : « de l'université ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.